

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1508****18 octobre 2002****SOMMAIRE**

<b>ACM U.S. Real Investment Fund, Sicav, Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72375</b>	<b>Liano Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72378</b>
<b>ACM U.S. Real Investment Fund, Sicav, Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72375</b>	<b>Life-Science Invest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72362</b>
<b>Amex International, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72362</b>	<b>Lucky Lux Consulting, G.m.b.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72375</b>
<b>Arastro, S.à r.l., Steinfort</b> . . . . .	<b>72382</b>	<b>Lux Euro Froid Transports et Services, S.à r.l., Dudelange.</b> . . . . .	<b>72377</b>
<b>Azur Road S.A., Senningerberg</b> . . . . .	<b>72377</b>	<b>Luxembourg Parkview Group S.A., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72380</b>
<b>Bijouterie Mon Cadeau, S.à r.l., Schifflange.</b> . . . . .	<b>72383</b>	<b>Luxembourg Parkview Group S.A., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72380</b>
<b>Canovas Financial and Investment Holding S.A., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72377</b>	<b>Malerbetrieb Esch, GmbH, Remich</b> . . . . .	<b>72362</b>
<b>Canovas Financial and Investment Holding S.A., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72377</b>	<b>MBS Finanz S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72380</b>
<b>Computer Supplies S.A., Rombach</b> . . . . .	<b>72361</b>	<b>MBS Finanz S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72380</b>
<b>Crete Invest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72381</b>	<b>Merrill Lynch Fund Management Company S.A., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72375</b>
<b>Darbid, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72377</b>	<b>Mondialfood S.A., Bettembourg</b> . . . . .	<b>72383</b>
<b>Deutsche Gas, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72356</b>	<b>MPC International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72370</b>
<b>EAMM, Europäische Akademie für Medien und Management Training, S.à r.l., Howald</b> . . . . .	<b>72378</b>	<b>Nima Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72362</b>
<b>El Boustan, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72378</b>	<b>Parfumerie Royal, S.à r.l., Remich</b> . . . . .	<b>72379</b>
<b>El Boustan, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72378</b>	<b>Participations Alpa S.A., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72383</b>
<b>Excellence Charter S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72373</b>	<b>Regioblatt 24, GmbH, Wasserbillig</b> . . . . .	<b>72368</b>
<b>Farenzena Jules, S.à r.l., Dudelange</b> . . . . .	<b>72382</b>	<b>Retra, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72384</b>
<b>Farenzena Jules, S.à r.l., Dudelange</b> . . . . .	<b>72382</b>	<b>Royal Distribution, S.à r.l., Strassen</b> . . . . .	<b>72346</b>
<b>First National Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72383</b>	<b>S.F.C.3 Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72373</b>
<b>Fromans Enterprises S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72375</b>	<b>S1 Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72376</b>
<b>General Pacific Group Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72382</b>	<b>S1 Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72376</b>
<b>Gold Leaf Pictures S.A., Mondorf-les-Bains.</b> . . . . .	<b>72376</b>	<b>SAC Norimberga S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72363</b>
<b>Holding Patrimoniale Hirsch, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72380</b>	<b>Sabco S.A., Colmar-Berg.</b> . . . . .	<b>72379</b>
<b>Imex Europe, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72379</b>	<b>Serilux, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72376</b>
<b>Katuor S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72373</b>	<b>Signal Lux International S.A., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72383</b>
<b>Katuor S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72374</b>	<b>Société Immobilière Neipuert S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72376</b>
<b>Katuor S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72374</b>	<b>Toiture Moderne, S.à r.l., Colmar-Berg.</b> . . . . .	<b>72379</b>
<b>Katuor S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72374</b>	<b>Tonytrans, S.à r.l., Schifflange.</b> . . . . .	<b>72345</b>
<b>LatCap II SPV II (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72338</b>	<b>Tonytrans, S.à r.l., Schifflange.</b> . . . . .	<b>72346</b>
<b>LatCap II SPV II (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72342</b>	<b>Traitements et Salaires, S.à r.l., Ehlinge</b> . . . . .	<b>72381</b>
<b>LatCap II SPV II (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72345</b>	<b>Versbau S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72381</b>
		<b>Versbau S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>72381</b>
		<b>Viscom Int. Medien- und Kommunikationsberatung, S.à r.l. unipersonnelle, Howald.</b> . . . . .	<b>72379</b>
		<b>West Luxcon Holdings S.A., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>72348</b>

**LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—  
STATUTES

In the year two thousand two, on the seventh of August.  
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) LatCap II SPV II-A, LLC, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

2) LatCap II SPV II-B, LLC, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

both here represented by Mrs Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg,  
by virtue of two proxies established on July 9, 2002.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), governed by the relevant law and present articles, which company is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) (hereafter the «Company») which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law dated the 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating equity interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating equity interests.

In particular, the Company may (i) use its funds for the acquisition, establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any type of securities, participate in the creation, development and control of any enterprise, (ii) acquire, by way of investment, subscription, underwriting, option or other means, securities, (iii) dispose of such securities by means of sale, transfer, exchange or by means of liquidation of any company or enterprise in which the Company holds a participating equity interest and (iv) provide to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, including the incurrence of debt and any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The Company will assume the name LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amending these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The shares have been subscribed and fully paid in cash as follows:

- LatCap II SPV II-A, LLC, previously named, two hundred and fifty .....	250 shares
- LatCap II SPV II-B, LLC, previously named, two hundred and fifty .....	250 shares
Total: five hundred .....	500 shares

so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by either a decision of the shareholders meeting in accordance with article 15 of these Articles or under the conditions specified by article 199 of the Law governing companies.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the total number of shares in existence.

**Art. 9.** The company's shares are freely transferable between shareholders. They may only be transferred to new shareholders only following the passage of a resolution of the shareholders in a general meeting by a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 10.** The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

**Art. 11.** Neither creditors of the company nor heirs of the shareholders may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not be shareholders. The manager's(s') appointment may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. Without limiting the foregoing, the manager or the board of managers (as the case may be) shall have the authority to take any of the following actions on behalf of the Company: to execute loan agreements with related companies, to purchase or subscribe for shares of other companies, to grant powers of attorney to agents to take actions on behalf of the Company, and to represent the Company in its capacity as a shareholder of related companies.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager B for any matter. The Company, in case of plurality of managers, shall be bound by the sole signature of any manager A or B for any matter not exceeding ten thousand Euro (10,000.- EUR).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

A quorum for a meeting of the board of managers shall require the presence of at least two managers. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at a duly convened meeting of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent it at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st with the exception of the first financial year, which shall begin in the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2002.

**Art. 17.** The Company's accounts shall be closed each year with reference to the 31st of December, and the manager or in case of a plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholders commensurate to his/their holdings in the Company.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The liquidation proceeds shall be shared by the shareholders in the same manner as in case of a distribution.

**Art. 21.** The shareholders shall refer to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholder representing the whole of the company's share capital has forthwith adopted the following resolutions:

- 1) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
- 2) The following managers are appointed for an unlimited period:

Manager A:

- FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l., having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Managers B:

- Mr Emilio Bassini, investment manager, residing c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA);

- Mr Piers Playfair, investment manager, residing c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA);

- Mr Sanford Antignas, investment manager, residing c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA).

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager B for any matter. The Company, in case of plurality of managers, shall be bound by the sole signature of any manager A or B for any matter not exceeding ten thousand Euro (10,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) LatCap II SPV II-A, LLC, une société de droit des Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

2) LatCap II SPV II-B, LLC, une société de droit des Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

les deux ici représentées par Madame Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, aux termes de deux procurations sous seing privé délivrées le 9 juillet 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après «la Société») qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment (I) employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, (II) acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, (III) les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, (IV) accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

- LatCap II SPV II-A, LLC, préqualifiée, deux cent cinquante .....	250 parts sociales
- LatCap II SPV II-B, LLC, préqualifiée, deux cent cinquante .....	250 parts sociales
Total: cinq cents .....	500 parts sociales

de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Sans limiter ce qui sera dit ci-après, le gérant ou le conseil de gérance (si c'est le cas) aura le pouvoir de prendre toutes les décisions suivantes au nom de la société: exécuter des contrats de prêts avec des sociétés filiales, acheter ou souscrire des actions d'autres sociétés, donner mandat à des agents afin de prendre des décisions au nom de la société, et de représenter la société dans sa qualité d'associé de société filiales.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel gérant B pour n'importe quelle matière.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la seule signature de n'importe quel gérant A ou B pour toutes matières n'excédant pas le montant de dix mille Euros (10.000,- EUR).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le quorum pour une réunion du conseil de gérance devra requérir la présence de 2 gérants au moins. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

Gérant A:

- FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Gérants B:

- Monsieur Emilio Bassini, investment manager, demeurant c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA);

- Monsieur Piers Playfair, investment manager, demeurant c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA);

- Monsieur Sanford Antignas, investment manager, demeurant c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA).

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel gérant B pour n'importe quelle matière. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la seule signature de n'importe quel gérant A ou B pour toutes matières n'excédant pas le montant de dix mille Euros (10.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 27, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2002.

G. Lecuit.

(65516/220/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand two, on the eighth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) LatCap II SPV II-A, LLC, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808

2) LatCap II SPV II-B, LLC, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808

both represented by Mrs Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies established on July 9, 2002.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are actual shareholders of LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on August 7, 2002.

- that the shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the capital to the extent of seven hundred forty-one thousand six hundred Euro (741,600.- EUR) in order to raise it from the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to seven hundred fifty-four thousand one hundred Euro (754,100.- EUR) by the issue of twenty-nine thousand six hundred and sixty-four (29,664) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to accept their subscription and their payment by contribution in kind of twenty-six (26) shares with no par value, representing 5.2% of the shares of the company LatCap II SPV II, Sprl a company existing under the laws of Belgium and having its registered office in B-1040 Brussels, 82, avenue de Tervueren.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

1) LatCap II SPV II-A LLC, prenamed, represented as thereabovementioned, which declared to subscribe to fourteen thousand eight hundred and thirty-two (14,832) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of 13 shares with no nominal value of the company LatCap II SPV II, Sprl prenamed, representing 2.6% of the share capital of the said company.

2) LatCap II SPV II-B LLC, prenamed, represented as thereabovementioned, which declared to subscribe to fourteen thousand eight hundred and thirty-two (14,832) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of 13 shares with no nominal value of the company LatCap II SPV II, Sprl prenamed, representing 2.6% of the share capital of the said company.

It results from a certificate dated on August 8, 2002 by the management of LatCap II SPV II, Sprl that:

«a) LatCap II SPV II-A LLC prenamed is the owner of thirteen (13) shares of LatCap II SPV II, Sprl and  
b) LatCap II SPV II-B LLC prenamed is the owner of thirteen (13) shares of LatCap II SPV II Sprl, being together 5.2% of the company's total share capital and

c) LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., is the owner of 474 shares in the company being 94.8% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- LatCap II SPV II-A, LLC prenamed, LatCap II SPV II-B LLC prenamed and LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., prenamed are the entities solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered by any pledge or usufruct, no right to acquire any pledge or usufruct on the shares exists and none of the shares are subject to any attachment;
- no pre-emptive rights nor any other rights which would entitle any person to demand that one or more of the shares be transferred to him exist;
- according to the Belgian laws and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Belgium, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- on August 8, 2002, the thirteen (13) shares to be contributed by LatCap II SPV II-A LLC are worth EUR 741,646.- and the thirteen (13) shares to be contributed by LatCap II SPV-B LLC (hereinafter «the Shares») are worth EUR 741,646.-, for a total value to be contributed of EUR 1,483,292.- this estimation being based on generally accepted accounting principles and on the here attached balance sheet of the Company as per July 19, 2002.
- The surplus between the nominal value of the Shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such proxies, such certificate and such balance sheet, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at seven hundred fifty-four thousand one hundred (EUR 754,100,-) represented by thirty thousand one hundred and sixty-four (30,164) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares have been subscribed and fully paid as follows:

- LatCap II SPV II-A LLC previously named, fifteen thousand eighty-two .....	15,082 shares
- LatCap II SPV II-B LLC previously named, fifteen thousand eighty-two .....	15,082 shares
Total: thirty thousand one hundred and sixty-four. ....	<u>30,164 shares»</u>

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

Insofar as the contribution in kind results in LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., holding more than 65% (sixty-five per cent), in specie 100% (5.2% in virtue of the present deed and 94.8% before the present deed), of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who reads, writes and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) LatCap II SPV II-A, LLC, une société de droit Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

2) LatCap II SPV II-B, LLC, une société de droit de Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

les deux ici représentées par Madame Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 9 juillet 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société LatCap II SPV II, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 août 2002.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quarante et un mille six cents euros (EUR 741.600,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent cinquante-quatre mille cent euros (EUR 754.100,-) par l'émission de vingt-neuf mille six cent soixante-quatre (29.664) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription et la libération de ces nouvelles parts sociales par apport en nature de vingt-six (26) parts sociales sans valeur nominale, représentant 5,2% des parts de la société LatCap II SPV II S.p.r.l., une société de droit belge ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, 82, avenue de Tervueren.

*Souscription - Libération*

Sont alors intervenues aux présentes:

1) LatCap II SPV II-A, LLC, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire à quatorze mille huit cent trente-deux (14.832) parts sociales nouvelles et de les libérer moyennant apport en nature de 13 parts sociales sans valeur nominale, représentant 2,6% des parts sociales de la société LatCap II SPV II, Sprl préqualifiée.

2) LatCap II SPV II-B LLC préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire à quatorze mille huit cent trente-deux (14.832) parts sociales nouvelles et de les libérer moyennant apport en nature de 13 parts sociales sans valeur nominale, représentant 2,6% des parts sociales de la société LatCap II SPV II, Sprl préqualifiée.

Il résulte d'un certificat émis en date du 8 août 2002 par la gérance de la société LatCap II SPV II, Sprl que

- a) LatCap II SPV II-A, LLC précitée est propriétaire de treize (13) parts sociales de LatCap II SPV II, Sprl et

- b) LatCap II SPV II-B LLC précitée est propriétaire de treize (13) parts sociales de LatCap II SPV II, Sprl

soit ensemble 5,2% du capital social total; et

- c) LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., est le propriétaire de 474 parts sociales, soit 94,8% du capital social total;

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- LatCap II SPV II-A, LLC et LatCap II SPV II-B, LLC sont les seuls ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi belge et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en Belgique, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- en date du 8 août 2002, les treize (13) parts sociales à apporter par LatCap II SPV II-A, LLC ont une valeur de EUR 741.646,- et les treize (13) parts sociales à apporter par LatCap II SPV-B LLC ont une valeur de EUR 741.646,-, soit un montant total de EUR 1.483.292,-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan en date du 19 juillet 2002 qui restera ci-annexé;

- la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ces procurations, ce certificat et ce bilan, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, Les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à sept cent cinquante-quatre mille cent euros (754.100,- EUR) représenté par trente mille cent soixante-quatre (30.164) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts sont souscrites et intégralement libérées comme suit:

- LatCap II SPV II-A LLC précitée, quinze mille quatre-vingt-deux . . . . .	15.082 parts sociales
- LatCap II SPV II-B LLC précitée, quinze mille quatre-vingt-deux . . . . .	15.082 parts sociales
Total: trente mille cent soixante-quatre . . . . .	30.164 parts sociales»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.



*Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de LatCap II SPV II, S.à r.l., de plus de 65%, en l'espèce 100% (5,2% en vertu du présent acte et 94,8% au préalable du présent acte), des titres émis par société existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2002.

G. Lecuit.

(65517/220/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**LatCap II SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2002.

G. Lecuit.

(65518/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**TONYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3830 Schifflange, 97, rue des Fleurs.

R. C. Luxembourg B 51.396.

L'an deux mille deux, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio De Campos, employé privé, demeurant à L-3830 Schifflange, 97, rue des Fleurs;

2.- Mademoiselle Angélique De Campos, employée, demeurant à L-3830 Schifflange, 97, rue des Fleurs.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée TONYTRANS, S.à r.l., avec siège social à L-4137 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Hôpital,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 51.396,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 23 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 443 du 9 septembre 1995,

le capital social a été converti aux termes d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 septembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 262 du 15 février 2002,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 584 du 15 avril 2002,

dont le capital social est de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 123,95) chacune, est reparti comme suit:

1.- Monsieur Antonio De Campos, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
2.- Mademoiselle Angélique De Campos, cinquante et une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	100

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter la décision suivante:

1.- Les comparants décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-3830 Schifflange, 97, rue des Fleurs de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Schifflange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Campos, Campos, Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2002, vol. 880, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002.

F. Kessler.

(65540/219/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**TONYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3830 Schifflange, 97, rue des Fleurs.

R. C. Luxembourg B 51.396.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 22 août 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002.

F. Kessler.

(65541/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Strassen, 12, rue Albert Schweitzer.

STATUTS

L'an deux mille deux, le treize août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Umberto Pollio, employé privé, demeurant à L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen, ici représenté par Maître Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 juillet 2002.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la réalisation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de toutes opérations d'achat, de vente, d'importation, d'exportation, de courtage et plus généralement toute opération de commerce se rapportant à tout matériel informatique à l'état neuf ou d'occasion. La société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers et mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

Monsieur Umberto Pollio, prénommé et représenté comme dit-est, a déclaré souscrire les 125 parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

*Décisions de l'Associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Umberto Pollio, prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8033 Strassen, 12, rue Albert Schweitzer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Golinvaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 86, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff.(signé):* Kirsch.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 août 2002.

G. Lecuit.

(65502/220/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**WEST LUXCON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

**STATUTES**

In the year two thousand and two, on the eighth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE, having its registered office at Herzogstrasse 15, D-40217 Düsseldorf.

2.- WEST-ISH-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, having its registered office at Herzogstrasse 15, D-40217 Düsseldorf.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the herein above stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

**By-Laws: Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is formed a Luxembourg public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of WEST LUXCON HOLDINGS S.A.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has a direct or indirect interest and to enterprises forming part of the same group than the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, to issue bonds, notes or other debt instruments, to contract loans, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital

### Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into twenty four thousand eight hundred (24,800) bearer shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, fully paid up.

5.2 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at two hundred million euros (EUR 200,000,000.-) and is subject to the specific limits and conditions set out under paragraph 5.3 and further subject to the general conditions set out under paragraphs 5.4 to 5.6.

5.3 The share capital may be increased by an amount of one hundred ninety nine million nine hundred sixty nine thousand euros (EUR 199,969,000.-), at the initiative of the Board of Directors in accordance with the terms and conditions defined hereafter, by creating and issuing ordinary shares or preference shares or non-voting shares, redeemable or not, it being understood that:

5.3.1. the authorisation will expire on 31st August 2007, but may be renewed for a new period of maximum 5 (five) years by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

5.3.2. the issue price of the new shares will be one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

5.3.3. the Board of Directors may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance;

5.3.4. the Board of Directors is authorised to issue the new shares in one or several steps as it may determine from time to time in its discretion;

5.3.5. the paying up of the new shares may be done, totally or partially, by contribution in kind, by cash contribution, by conversion of receivables or reserves, or by any combination thereof;

5.3.6. the rights attached to the preference shares or to the non-voting shares will be defined by the Board of Directors which is expressly authorised to create different categories of shares, redeemable or not;

5.3.7. the Board of Directors may issue the new shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Board of Directors.

5.4 The Board of Directors is authorised to issue the shares in one or several steps as it may determine from time to time in its discretion.

5.5 The Board of Directors is further authorised to do the necessary to amend Article 5 of the Articles in order to record the change of capital following an increase by means of the authorised capital; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

5.6 The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.7 In case shares are issued in registered form, a register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.

**Art. 6. Form of the shares.** The shares are in principle in bearer form and subject to legal conditions.

**Art. 7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

### Art. 8. Modification of Capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

## Chapter III.- Bonds, Notes and other debt instruments

**Art. 9.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

## Chapter IV.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

### Art. 10. Board of Directors.

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

**Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

13.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.

13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

13.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 14. Representation of the Company.** In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

**Art. 15. Statutory Auditor.**

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.

15.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.

15.3 The statutory auditors are re-eligible.

**Chapter V.- General Meeting of Shareholders****Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders.**

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

16.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

16.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

**Art. 17. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Thursday of May, at 5.00 P.M., and for the first time in 2003. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 18. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

**Art. 19. Votes.**

19.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

19.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

**Chapter VI.- Business year, Distribution of Profits**

**Art. 20. Business Year.**

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2002.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

**Art. 21. Distribution of Profits.**

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Chapter VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

**Chapter VIII.- Applicable Law**

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

*Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 24,800 shares as follows:

1. WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE .....	24,799 shares
2. WEST-ISH-BETEILIGUNGSGESLLSCHAFT mbH.....	1 share

Total: twenty four thousand eight hundred shares. .... 24,800 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of Costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euro.

*First Extraordinary General Meeting of Shareholders*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors for a duration of 6 years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

a) WESDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE;

b) Frank Schmitz, residing in Köln.

c) Frank Tanski, residing in Düsseldorf;

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PWC DEUTSCHE REVISION AG, Düsseldorf.

4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux, le huit août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE avec siège social à Herzogstrasse 15, D-40217 Düsseldorf.

2.- WEST-ISH-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH., avec siège social à Herzogstrasse 15, D-40217 Düsseldorf

Ici représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme («la Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

1.1 Il est constitué une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination WEST LUXCON HOLDINGS S.A.

#### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 3. Objet**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement et aux entreprises faisant partie du même groupe que la Société, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission d'obligations, billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'une dette, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participations financières.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital**

#### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en vingt quatre mille huit cents (24.800) actions au porteur d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) chacune, entièrement libérée.

5.2 Le montant total du capital de la Société non issu mais autorisé est fixé à deux cents millions d'euros (EUR 200.000.000,-) et est soumis aux limites et conditions définies au paragraphe 5.3 ainsi qu'aux conditions générales fixées aux paragraphes 5.4 et 5.7.

5.3 Le capital issu de la Société peut être augmenté à raison de cent quatre vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 199.969.000,-) par décision du Conseil d'Administration, dans le respect des délais et conditions définis ci-dessous, en créant et en émettant des actions ordinaires ou des actions préférentielles ou des actions sans droit de vote, rachetables ou non, en tenant compte que:

5.3.1. cette autorisation expirera le 31 août 2007 mais pourra être prorogée pour une nouvelle période de 5 (cinq) ans maximum par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

5.3.2. le prix d'émission des nouvelles actions sera de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

5.3.3. le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission des nouvelles actions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre;



5.3.4. le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions à sa discrétion, en une ou plusieurs fois et à tout moment.

5.3.5. la libération des actions peut se faire totalement ou partiellement par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou réserves ou par toute combinaison de ces modalités.

5.3.6. les droits attachés à ces nouvelles actions préférentielles ou actions sans droit de vote seront définis par le Conseil d'Administration qui est expressément autorisé à créer des catégories d'actions différentes, rachetables ou non;

5.3.7. le Conseil d'Administration peut émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Conseil d'Administration.

5.4 le Conseil d'Administration est autorisé et a le pouvoir d'émettre en une ou plusieurs fois les nouvelles Actions à sa seule discrétion.

5.5 Le Conseil d'Administration est également autorisé à procéder aux amendements à l'article 5 rendus nécessaires par une modification du capital autorisé; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification.

5.6 Le Conseil d'Administration peut déléguer tout directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.7 Si des actions nominatives sont émises, un registre d'actions nominatives sera conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaires. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.

**Art. 6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe au porteur dans le respect des conditions légales.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### **Art. 8. Modification du capital social**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III.- Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette**

**Art. 9.** La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

### **Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires**

#### **Art. 10. Conseil d'Administration**

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration**

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs

documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs**

13.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

13.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires

13.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments

**Art. 14. Représentation de la Société.** En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

**Art. 15. Commissaire aux comptes**

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

15.3 Ils sont rééligibles.

**Titre V.- Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

16.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi du mois de mai à 17.00 heures, et pour la première fois en 2003. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 18. Convocation des assemblées générales des actionnaires.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes**

19.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

19.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

**Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale**

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2002.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### **Art. 21. Répartition des bénéfices**

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VIII.- Loi applicable**

**Art. 23. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 24.800 actions comme suit:

1. WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE .....	24.799 actions
2. WEST-ISH-BETEILIGUNGSGESLLSCHAFT mbH.....	1 action
Total: vingt-quatre mille huit cents actions .....	24.800 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 32-34 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:

- WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE;
- Frank Schmitz, demeurant à Cologne;
- Frank Tanski, demeurant à Düsseldorf.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: PWC DEUTSCHE REVISION AG, Düsseldorf

4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 13CS, fol. 80, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65523/211/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**DEUTSCHE GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—  
STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-sixth of July.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. Mr. Mark Ransom Conway, company director, residing in 19, Holmdene Avenue Herne Hill, London SE249LB, England,

2. Mr. Peter John Bryant, company director, residing in The Grange, Uppermill, Lancashire, OL36HP, England,

3. Mr. Roger Geoffrey Turner, company director, residing in Ridgeway House, Mountview Road, Claygate, Surrey, England,

4. Mr. Roger Henderson, company director, residing in The Grange, Craw Hall, Brampton, Cumbria, England,

All acting as sole shareholders of DEUTSCHE GAS LTD (the «Company»), a company existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Road Town, Tortola, BVI,

all here represented by Mr. Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg and Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Thionville (France),

acting pursuant to four proxies dated on July 22, 2002, which, after having been signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the shareholders of the company, on July 26, 2002 in Tortola, British Virgin Islands, deciding among others (1) to transfer the statutory seat and effective place of management of the Company from British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect as per July 26, 2002, (2) that the balance sheet of the Company as at July 26, 2002, will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the company in the British Virgin Islands and as the opening balance sheet in Luxembourg, (3) to appoint LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. and T.C.G. GESTION S.A. as managers, to maintain Mr. Peter John Bryant as manager and to accept the resignation of Mr. Mark Ransom Conway, Mr. Roger Geoffrey Turner and Mr. Roger Henderson as directors of DEUTSCHE GAS LTD with discharge, immediately upon execution of the present notarial deed in connection with the transfer of the statutory seat and effective place of management of the Company to Luxembourg and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

A certified extract of the minutes of said meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the statutory seat and place of effective management to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated July 26, 2002, stating that the net asset value of the Company amounts to EUR 183,643.-, after having been signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, further requested the notary to state that, in their capacity as shareholders of DEUTSCHE GAS LTD, they have taken the following resolutions, ratifying and executing the hereabove stated resolutions taken in Tortola, on July 26, 2002.

*First resolution*

The shareholders decide to ratify the resolutions taken in Tortola, BVI, so that the statutory seat and the place of effective management of the Company is transferred from British Virgin Islands to Luxembourg as of July 26, 2002 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

*Second resolution*

The address of the statutory seat of the Company is fixed at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

*Third resolution*

The balance sheet as per July 26, 2002, showing a net equity of EUR 183,643.-, representing the Company's closing balance sheet in the British Virgin Islands and the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

*Fourth resolution*

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25. EUR) each, currently held to the amount of:

- 176 shares by Mr. Mark Ransom Conway, prenamed,
- 147 shares by Mr. Roger Geoffrey Turner, prenamed,
- 118 shares by Mr. Peter John Bryant, prenamed and
- 59 shares by Mr. Roger Henderson, prenamed.

*Fifth resolution*

The shareholders decide that the Company adopts the form of a société à responsabilité limitée and its name is changed into DEUTSCHE GAS S.à r.l.

*Sixth resolution*

It is decided to proceed to a total update of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name DEUTSCHE GAS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euros (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager (s) need not to be partners. The manager (s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

#### *Transitory Provision*

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in British Virgin Islands to December 31st, 2002.

#### *Seventh resolution*

The shareholders appoint three managers for an unlimited duration:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- Mr. John Peter Bryant, prenamed.

#### *Eighth resolution*

To the extent it is necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the British Virgin Islands and in Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and place of effective management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euros (3,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Mark Ransom Conway, administrateur de société, demeurant à 19, Holmdene Avenue Herne Hill, London SE249LB, Angleterre,
  2. Monsieur Peter John Bryant, administrateur de société, demeurant à The Grange, Uppermill, Lancashire, OL36HP, Angleterre,
  3. Monsieur Roger Geoffrey Turner, administrateur de société, demeurant à Ridgeway House, Mountview Road, Claygate, Surrey, Angleterre,
  4. Monsieur Roger Henderson, administrateur de société, demeurant à The Grange, Craw Hall, Brampton, Cumbria, Angleterre,
- agissant tous en tant que seuls actionnaires de DEUTSCHE GAS LTD (ci-après la «Société»), une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, Tortola, BVI,  
tous ici représentés par Monsieur Tim van Dijk, administrateur de société, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Thionville (France),  
en vertu de quatre procurations données en date du 22 juillet 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 26 juillet 2002 à Tortola, British Virgin Islands, décidant entre autres, (1) de transférer le siège social statutaire et le siège de direction effective de la Société des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, avec effet au 26 juillet 2002, (2) que le bilan de la Société au 26 juillet 2002 sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la société aux Iles Vierges Britanniques et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg (3) de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et T.C.G. GESTION S.A. en qualité de gérants, de maintenir Monsieur Peter John Bryant comme gérant et d'accepter la démission de Messieurs Mark Ransom Conway, Roger Geoffrey Turner et Roger Henderson en tant qu'administrateurs de DEUTSCHE GAS LTD avec décharge, avec effet à la signature de l'acte notarié de transfert au Grand-Duché de Luxembourg (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée constatant la résolution de transférer le siège social et le siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'un bilan daté du 26 juillet 2002, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à EUR 183.643.-, resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils ont pris, en leur qualité d'actionnaires de DEUTSCHE GAS LTD, les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises aux British Virgin Islands, le 26 juillet 2002, dont question ci-avant.

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident de ratifier les décisions prises à Tortola, BVI, de sorte que le siège social de la Société et le siège de direction effective est transféré des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 26 juillet 2002, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

#### *Troisième résolution*

Le bilan établi au 26 juillet 2002, accusant une valeur nette de EUR 183.643,- représentant le bilan de clôture des opérations aux Iles Vierges Britanniques et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

#### *Quatrième résolution*

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes détenues à concurrence de

- 176 parts sociales par Monsieur Mark Ransom Conway, prénommé,
- 147 parts sociales par Monsieur Roger Geoffrey Turner, prénommé,
- 118 parts sociales par Monsieur Peter John Bryant, prénommé et
- 59 parts sociales par Monsieur Roger Henderson, prénommé.

#### *Cinquième résolution*

La Société adopte la forme de société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale est changée en DEUTSCHE GAS S.à r.l.

#### *Sixième résolution*

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination DEUTSCHE GAS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article-189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le (s) gérant (s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.



**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

*Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article 15, l'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent aux Iles Vierges Britanniques et se termine le 31 décembre 2002.

*Septième résolution*

Les associés décident de nommer trois gérants pour une durée illimitée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- Monsieur John Peter Bryant, prénommé.

*Huitième résolution*

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective de la société et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. van Dijk, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 136S, fol. 16, case 1. – Reçu 1.836,43 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, 1e 26 août 2002.

G. Lecuit.

(65512/220/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**COMPUTER SUPPLIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 7-1, rue des Tilleuls.

L'an deux mille deux, le seize juillet.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société COMPUTER SUPPLIES S.A. avec siège à Howald, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 juillet 2002, en cours de formalisation.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan Defourny, employé privé, demeurant à B-4217 Heron, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Mehly-Baraton, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Uschi Lies, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

Après avoir constaté que tous les actionnaires sont présents ou valablement représentés tel qu'il résulte d'une liste de présence jointe aux présentes, et après avoir renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, Monsieur le Président met au vote l'unique point à l'ordre du jour qui est voté à l'unanimité

*Résolution: Transfert du siège social:*

Le siège social est transféré à L-8832 Rombach, 7-1, rue des Tilleuls.

Le premier alinéa de l'article des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Rombach/Martelange.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, tous ont signé ensemble avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Defourny, V. Baraton, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 18 juillet 2002, vol. 426, fol. 3, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 août 2002.

C. Mines.

(65552/225/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**LIFE-SCIENCE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 76.924.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(65605/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**MALERBETRIEB ESCH, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 62.280.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(65606/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**AMEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.969.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(65607/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**NIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.719.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002*

L'Assemblée Générale décide de fixer le siège social de la société au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'Assemblée décide de convertir le capital social en EUR 33.465,63 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

L'assemblée décide de procéder à une réduction de capital de EUR 12,63 afin de porter le capital de EUR 33.465,63 à EUR 33.453,- par absorption des pertes reportées à due concurrence. Le capital est désormais fixé à EUR 33.453,- représenté par 1.350 actions d'une valeur nominale de EUR 24,78 chacune.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Schmitz comme administrateur et nomme en remplacement Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission du commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société AUDIEX S.A., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 2002.

NIMA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65579/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**SAC NORIMBERGA S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the ninth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., a Company formed under Luxembourg Law, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2.- SAC ITALIA, S.r.l., a Company formed under Italian Law, having its registered office at Viale Filippetti, 37, 20122 Milano, Italy.

Both of them hereby represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

**Name, Duration, Registered Office, Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name SAC NORIMBERGA S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Company's purpose is all real estate operations in Luxembourg and abroad. It may in particular purchase, own, sell, let or rent, build, develop and run all immovable property.

The Company has also at its object all financial investments and financial placements related to its object. It may in particular acquire, hold and transfer all financial assets and may hold interests of any type and perform any mandate in any company whatever its object may be. The Company may equally offer all services of an administrative, technical, commercial or financial nature to any company in which it has an interest related to his object.

It may engage in all activities relating to moveable or immovable property, and all financial, commercial or industrial activities relating directly or indirectly to its object or of such nature as to promote its object or add value to its assets.

**Art. 4.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Corporate Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand euros), represented by 24,800 (twenty four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty five euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The authorized capital is set at EUR 2,000,000.- (two million euros), which shall be represented by 1,600,000 (one million six hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty five euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized during a period ending five years after the date of publication of these Memorandum and Articles of Association, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

### Management, Supervision

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant repurchases with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

### Shareholders' Meetings

**Art. 10.** The annual General Meeting is held on the first Thursday in the month of April at 12.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 11.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 12.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

### Business Year, Allocation of Profits

**Art. 13.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 15.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable Law

**Art. 16.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

### Transitory Measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2002.

### Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., twenty four thousand seven hundred and ninety nine shares . . . . .	24,799
2.- SAC ITALIA, S.r.l., one share . . . . .	1
Total: twenty four thousand eight hundred shares . . . . .	24,800

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100 % (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand euros) is as now at the disposal of the COMPANY SAC NORIMBERGA S.A., proof of which has been duly given to the notary.

*Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about thousand five hundred euros.

*Extraordinary General Meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

*First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

*Second resolution*

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Nicolas Bernard, residing at 22 New River Head, 173 Rosebery Avenue London.
- 2.- Mr Rui Tereso, residing at 1 Beatrix House, 208 Old Brompton Rd, London SW5 OBP.
- 3.- Mr Bruno Bagnouls, residing at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2002.

*Third resolution*

Is elected as auditor:

PriceWaterhouseCoopers, S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2002.

*Fourth resolution*

The address of the Company is fixed at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

*Prevailing Language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2.- SAC ITALIA, S.r.l., société de droit italien, ayant son siège social à Viale Filippetti, 37, 20122 Milano, Italie.

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Le comparant sub 1. agissant comme fondateur et le comparant sub 2. agissant comme souscripteur de la Société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SAC NORIMBERGA S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes opérations immobilières, au Luxembourg et à l'étranger. Elle pourra notamment acquérir, détenir, céder, prendre ou donner en location, construire, développer et gérer tous immeubles.

La société a également pour objet tous investissements et placements financiers relatifs à son objet social. Elle pourra notamment acquérir, détenir et céder tous actifs financiers, ou s'intéresser par toutes voies et exercer tous mandats dans toutes entreprises quel que soit leur objet. La société pourra également offrir tous services de nature administrative, technique, commerciale ou financière aux entreprises dans lesquelles elle aurait un intérêt se rapportant à son objet social.

Elle pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social, de nature à le favoriser, ou de nature à mettre en valeur son patrimoine.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

### Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 24.800 (vingt quatre mille huit cents) actions de EUR 1,25 (un euros et vingt cinq cents) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), qui sera représenté par 1.600.000 (un million six cent mille) actions de EUR 1,25 (un euro et vingt cinq cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### Administration, Surveillance

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tefax, table, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 12 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2002.

#### *Souscription, Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., vingt quatre mille sept cent quatre vingt dix neuf actions. . . . .	24.799
2.- SAC ITALIA, S.r.l., une action . . . . .	<u>1</u>
Total: vingt quatre mille huit cents actions . . . . .	24.800

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- M. Nicolas Bernard, demeurant 22 New River Head, 173 Rosebery Avenue London.
- 2.- M. Rui Tereso, demeurant 1 Beatrix House, 208 Old Brompton Rd, London SW5 OBP.
- 3.- M. Bruno Bagnouls, demeurant au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

PriceWaterhouseCoopers, S.à r.l., une société ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 83, case 8.– Reçu 310 euros.

Le Receveur (ff.)(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65529/211/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**REGIOBLATT 24, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,**

**(anc. HAYTO CONSTRUCTIONS, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 63.863.

Im Jahre zweitausendzwei, den dreiundzwanzigsten August.

Vor dein unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Wilfried Kurrat, Kaufmann, wohnhaft zu D-36369 Lautertal, Stordorfer Strasse 22, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Komparent ist einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAYTO CONSTRUCTIONS, S.à r.l. mit Sitz zu L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue, (R.C.S. Luxemburg B Nummer 63.863).

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des in Remich residierenden Notars Alphonse Lentz am 2. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 461 vom 25. Juni 1998,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Alphonse Lentz am 7. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 182 vom 18. März 1999.

Welcher Komparent ersucht den amtierenden Notar folgende gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 23. August 2002, die Aktiengesellschaft FINANZPROJEKT HOLDING S.A. mit Sitz zu L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue, ihre fünfhundert (500) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft HAYTO CONSTRUCTIONS, S.à r.l. an den vorgenannten Herrn Wilfried Kurrat abgetreten hat.

Der alleinige Gesellschafter erklärt diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) in zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) umzuwandeln basierend auf dem Wechselkurs von 40,3399 LUF=1,- EUR.

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (105,32 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zu bringen.

Der Betrag von einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (105,32 EUR) wurde voll einbezahlt, sodass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.



*Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) durch fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) umzutauschen.

*Fünfter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel vier (4) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**4. Stammkapital, Stammeinlagen und Zeichnung.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Wilfried Kurrat, Kaufmann, wohnhaft zu D-36369 Lautertal, Stornendorfer Strasse 22, (Bundesrepublik Deutschland), gezeichnet wurden.

Alle Anteile sind voll eingezahlt.»

*Sechster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in REGIOBLATT 24 abzuändern.

*Siebter Beschluss*

Infolge des hiervor getätigten Beschlusses wird Punkt zwei von Artikel eins (1) der Satzung abgeändert und erhält demgemäss folgenden Wortlaut:

«**1. Sitz und Firma.** 2) Die Gesellschaft führt den Namen REGIOBLATT 24».

*Achter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern, um Artikel zwei (2) der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**2. Zweck der Gesellschaft.** Der Zweck der Gesellschaft sind Sendungen im Radio, Regionalfernsehen und Internet, der Vertrieb von Printmedien zum Zwecke der Verkaufsförderung, sowie Personalschulungen.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb von Beteiligungen unter irdgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

*Neunter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den zweiten Satz von Artikel drei (3) der Satzung zu streichen.

*Zehnter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Dame Dagmar Lehmann als Geschäftsführerin der Gesellschaft an und erteilt ihr volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

*Elfter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter ernennt Herrn Wilfried Kurrat, Kaufmann, wohnhaft zu D-36369 Lautertal, Stornendorfer Strasse 22, (Bundesrepublik Deutschland), gezeichnet wurden, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechshundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Kurrat, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 août 2002, vol. 519, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. September 2002.

J. Seckler.

(65595/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**MPC INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1258 Luxemburg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwei, am zwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1.- LAUREN BUSINESS, Gesellschaft von der British Virgin Islands, mit Sitz in Wickham's Cay, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola (BVI), hier vertreten durch Herrn Pierre Hoffmann, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Heisdorf, auf Grund einer beigegebenen Vollmacht.

Die vorbezeichnete Vollmacht, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben formalisiert zu werden.

2. Herr Hans Albert Schultz, Apotheker,  
wohnhaft in D-41468 Neuss, Im Oberfeld, 31.

Diese Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

**Kapitel I: Form, Benennung, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1. Form, Benennung**

Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung MPC INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2. Sitz**

Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann er jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros in dem Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

**Art. 3. Zweck**

Die Aufgaben der Gesellschaft sind folgende:

- Beratung, Übernahme der Verantwortung für Medizinprodukte - Firmen,
- Übernahme der Verantwortung als Hersteller nach der Medizinprodukterichtlinie unter dem Zertifikat einer benannten Stelle,
- Beratung im Zertifizierungsprozess nach den Normen für Qualitätsmanagementsysteme für Firmen aller Art,
- Erstellung der Zertifikate als externes Office für die International Mediterranean University aller Art,
- Überwachung und Zusammenarbeit mit der akkreditierten Zertifizierungsorganisation International Mediterranean University aller Art.

**Art. 4. Dauer**

Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit im Wege einer Satzungsänderung durch Entschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

**Kapitel II: Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 5. Gesellschaftskapital**

Das Gesellschaftskapital wird auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) festgesetzt. Es ist eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien einer und derselben Art zu je hundert Euro (100,- EUR).

Im Wege einer Satzungsänderung kann durch Entschluss der Gesellschafterversammlung das Gesellschaftskapital zu jeder Zeit in einem oder mehreren Male erhöht oder reduziert werden. Zur Ausführung einer solchen Kapitalerhöhung kann die Gesellschafterversammlung dem Verwaltungsrat Auftrag geben.

**Art. 6. Form der Aktien**

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien auf Wunsch des Aktienbesitzers.

Die Inhaberaktien stammen aus einem Register mit laufend nummerierten Kontrollabschnitten.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Namensaktien geführt, welches die genaue Bezeichnung eines jeden Aktionärs fasst, sowie die Zahl der Aktien über welche er verfügt, und, gegebenenfalls, die Abtretung dieser Aktien mit dem Datum der Abtretung.

Der Verwaltungsrat kann Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgeben.

**Art. 7. An die Aktien verbundene Rechte**

Zusätzlich dem Stimmrecht das der Aktie gesetzlich zugeschrieben ist, gibt jede Aktie Recht auf einen, zu den bestehenden Aktien proportionalen, Anteil des Gesellschaftsvermögens, der Gewinne oder des Liquidationskontos.

Die Rechte und Verpflichtungen die mit jeder Aktie verbunden sind, können nicht von ihr getrennt werden, gleichwohl in wessen Besitz sie gelangt.

Der Besitz einer Aktie bringt vollen Rechtes die Einwilligung der Gesellschaftsstatuten und der Entscheidungen der Generalversammlung mit sich.

### Kapitel III: Verwaltungsrat

#### Art. 8. Verwaltungsrat

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern welche nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder und sie bestimmt die genaue Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt, sie sind wiederwählbar und sie können jederzeit von der Gesellschafterversammlung, mit oder ohne Grund, abberufen werden.

Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. In diesem Fall wird die Gesellschafterversammlung bei ihrem nächsten Zusammentreffen die endgültige Wahl vornehmen.

#### Art. 9. Versammlungen des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen oder mehrere Generalbevollmächtigte und setzt deren Befugnisse fest. Die Entschädigung und Honorare der Verwaltungsratsmitglieder werden gegebenenfalls von der jährlichen ordentlichen Gesellschafterversammlung festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

#### Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

#### Art. 11. Vollmachten

Der Verwaltungsrat kann ein Teil oder die Gesamtheit seiner Mächte bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, sowie an Direktoren, Handlungsbevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Er kann auch Spezialvollmachten ausstellen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

#### Art. 12. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift eines zu diesem Zwecke beauftragten Mitglied des Verwaltungsrates oder Bevollmächtigten, oder durch die einzelne Unterschrift einer Person, an welche durch den Verwaltungsrat oder sein Vertreter eine spezielle Vollmacht ausgestellt wurde, aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

#### Art. 13. Kommissare

Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen.

Der oder die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung für eine Höchstdauer von sechs Jahre benannt; sie sind wiederwählbar und die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit, mit oder ohne Grund, widerrufen.

Die jährliche ordentliche Generalversammlung setzt gegebenenfalls die Vergütung für die Kommissare fest.

### Kapitel IV: Gesellschafterversammlung

#### Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung

Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäss zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse welche diese Satzung oder das Gesetz ihr erteilen.

#### Art. 15. Jährliche Generalversammlung

Die jährliche Generalversammlung tritt ein jeweils am dritten Freitag des Monats April in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Platz, welcher in der Vorladung angegeben ist, und zum ersten Mal im Jahre 2003.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

#### Art. 16. Andere Generalversammlungen

Der Verwaltungsrat ist befugt andere Gesellschafterversammlungen einzuberufen.

Wenn aussergewöhnliche Ereignisse eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat bestimmt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Generalversammlung im Ausland abgehalten werden.

#### Art. 17. Prozedur

Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von dem oder den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen. Die Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlungen beinhalten.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

## Kapitel V: Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

### Art. 18. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember.

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem Datum der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2002.

Der Verwaltungsrat bereitet die jährliche Bilanz sowie alle dazu gehörenden Dokumente vor, unter Beachtung der luxemburgischen Gesetzgebung und der Buchhaltungspraxis.

### Art. 19. Gewinnanwendung

Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind fünf Prozent (5 %) abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtungen dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Gesellschaftsversammlung beschliesst gemäss dem Vorschlag des Verwaltungsrates über die Anwendung des restlichen Reingewinns. Sie kann beschliessen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Aktionäre als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlichen vorgesehenen Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen. Der Verwaltungsrat beschliesst den Betrag sowie das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

## Kapitel VI: Auflösung, Liquidation

### Art. 20. Auflösung, Liquidation

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes kann im Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

## Kapitel VII: Gesetzgebung

### Art. 21. Gesetzgebung

Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

#### *Zeichnung und Einbezahlung des Kapitals*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1.- LAUREN BUSINESS, vorbenannt, zweihundert neunundsiebzig Aktien .....	279
2.- Hans Albert Schultz, vorbenannt, einunddreissig Aktien .....	31
Total: dreihundertzehn Aktien .....	310

Das Kapital aller gezeichneten Aktien wurde zu 60% eingezahlt. Der Betrag von achtzehntausendsechshundert Euro (18.600,- EUR) wurde der Gesellschaft zur Verfügung gestellt, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr ein tausend zweihundert fünfzig Euro (1.250,- EUR).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei festzusetzen.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Hans-Albert Schultz, Apotheker, wohnhaft in D-41468 Neuss, Im Oberfeld 31.
  - Herr Antoine Robert, Kaufmann, wohnhaft in Rua Figueiredo Rocha 374, Rio de Janeiro CEP 21240-660 (Brasilien).
  - Herr Charlie Steegmaans, Geschäftsführer, wohnhaft in Büssereinese Weg 44, Beesel (Holland).
- Sie bleiben im Amt für die Dauer von drei Jahren.

#### *Zweiter Beschluss*

Sie bestimmen einstimmig, einen Kommissar zu ernennen.

Zum Kommissar wird ernannt:

H.R.T. REVISION, 32, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxemburg.

Er bleibt im Amt für die Dauer von drei Jahren.

*Dritter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Esch-sur-Alzette in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Signé: P. Hoffmann, H.A. Schultz, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2002, vol. 880, fol. 67, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 août 2002.

F. Kessler.

(65533/219/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**S.F.C.3 HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.612.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

*Pour SFC 3 HOLDING S.A.*

Signature

*Un Administrateur*

(65584/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**EXCELLENCE CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 81.901.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 78 case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signatures.

(65590/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**KATUOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.413.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 15 avril 2002 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

QUENON INVESTMENTS LIMITED, sis à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Birgin Islands.

SHAPBURG LIMITED, sis à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Etienne Gruber, administrateur de sociétés, élisant domicile au 4, rue Georges-Jordil CH-1701 Fribourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 15 avril 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 15 avril 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000.- €) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

L'administrateur est obligé de faire rapport mensuel de ces activités.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65585/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**KATUOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.413.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 11 juin 2001 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

QUENON INVESTMENTS LIMITED, sis à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Birgin Islands.

SHAPBURG LIMITED, sis à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Etienne Gruber, administrateur de sociétés, élisant domicile au 4, rue Georges-Jordil CH-1701 Fribourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 11 juin 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 11 juin 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- €) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

L'administrateur est obligé de faire rapport mensuel de ces activités.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65586/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**KATUOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.413.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65588/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**KATUOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.413.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65589/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.789.

Le bilan au 28 février 2002 de ACM U.S. REAL INVESTMENT FUND a été enregistré à Luxembourg, en août 2002, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 août 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65591/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.789.

Faisant suite à l'assemblée générale du 28 août 2002, sont nommés administrateurs:

John D. Carifa

Geoffrey Hyde

Yves Prussen

Kurt Schoknecht

Est nommé commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65592/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 34.079.

Le bilan au 31 décembre 2001 de MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. a été enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65593/051/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**LUCKY LUX CONSULTING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signatures.

(65599/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**FROMANS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 9.178.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65686/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**GOLD LEAF PICTURES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 68.579.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 70, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Pour ordre

Signature

(65594/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**SERILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 14.642.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65608/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE NEIPUERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.046.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65609/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**S1 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65617/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**S1 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65618/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---



**AZUR ROAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg.  
R. C. Luxembourg B 82.005.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65610/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**DARBID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.385.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65611/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**LUX EURO FROID TRANSPORTS ET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 73.635.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65612/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**CANOVAS FINANCIAL AND INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.967.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65622/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**CANOVAS FINANCIAL AND INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.967.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65623/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**EL BOUSTAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.191.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65624/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**EL BOUSTAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.191.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65625/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**EAMM, EUROPÄISCHE AKADEMIE FÜR MEDIEN UND MANAGEMENT TRAINING, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Howald.  
R. C. Luxembourg B 71.184.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65613/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**LIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.168.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2002*

1. Le transfert du siège social de la société du 32, rue du Curé, à L-1368 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est accepté.

2. L'assemblée générale ordinaire nomme Messieurs Fabio Mazzoni, Benoît Georis et Joseph Mayor, tous trois domiciliés professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateurs de la société LIANO HOLDING S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007.

3. La démission de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes de la société LIANO HOLDING S.A.

4. L'assemblée générale ordinaire nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. établie et ayant son siège au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la société LIANO HOLDING S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

G. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65640/587/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG, S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Howald.  
R. C. Luxembourg B 54.959.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.  
(65614/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**PARFUMERIE ROYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 38.920.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.  
(65615/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**SABCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Colmar-Berg.  
R. C. Luxembourg B 15.220.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.  
(65616/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**IMEX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.  
(65620/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**TOITURE MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Colmar-Berg.  
R. C. Luxembourg B 18.293.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.  
(65621/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**HOLDING PATRIMONIALE HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.856.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65626/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**LUXEMBOURG PARKVIEW GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.274.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65627/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**LUXEMBOURG PARKVIEW GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.274.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65628/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**MBS FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 60.876.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65629/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**MBS FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 60.876.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65630/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**VERSBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.249.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65631/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**VERSBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.249.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(65632/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**TRAITEMENTS ET SALAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 16, rue de l'Ecole.  
R. C. Luxembourg B 26.739.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehlinge, le 29 août 2002.

TRAITEMENTS ET SALAIRES, S.à r.l.  
B. Proost  
Associée - gérante

(65633/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**CRETE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 29.717.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2002*

1. Le transfert du siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg est accepté.

2. La démission de Monsieur Joseph Mayor est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société CRETE INVEST S.A.

3. L'assemblée générale ordinaire nomme LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., établie et ayant son siège au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société CRETE INVEST S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

4. La démission de la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS - COMPTABLES, S.à r.l. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes de la société CRETE INVEST S.A.

5. L'assemblée générale ordinaire nomme C.A.S. SERVICES S.A. établie et ayant son siège au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la société CRETE INVEST S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.  
G. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65641/587/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**FARENZENA JULES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3531 Dudelange, 81, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 73.366.

Constituée le 29 décembre 1999 pardevant M<sup>e</sup> Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C n°166 du 23 février 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FARENZENA JULES, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(65637/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**FARENZENA JULES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3531 Dudelange, 81, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 73.366.

Constituée le 29 décembre 1999 pardevant M<sup>e</sup> Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C n°166 du 23 février 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FARENZENA JULES, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(65638/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**ARASTRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8421 Steinfort, 23, rue de Hagen.

R. C. Luxembourg B 37.502.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 573, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2002.

ARASTRO, S.à r.l.

Signature

(65634/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**GENERAL PACIFIC GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.650.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société qui s'est tenue en date du 28 septembre 2001 au siège social que:

1) le transfert du siège social de la société du 3 au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ainsi que la signature de la convention de domiciliation décidés lors de la réunion du conseil d'administration en date du 7 février 2001 ont été ratifiés.

2) Les actionnaires ont pris connaissance du décès le 17 mars dernier d'un administrateur, Monsieur Emmanuel.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 4.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65651/309/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**BIJOUTERIE MON CADEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 34, avenue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 25.201.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002, vol. 324, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 2002.

Signature.

(65635/569/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**MONDIALFOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.  
R. C. Luxembourg B 68.186.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002, vol. 324, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 2002.

MONDIALFOOD S.A.

Signature

(65636/569/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.315.

Les mandats d'administrateur de Monsieur Uwe Jenssen et Monsieur Michael North ont pris statutairement fin avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 25 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65642/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**SIGNAL LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 54.987.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 573, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(65646/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**PARTICIPATIONS ALPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.288.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

(65655/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**RETRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 46, rue Auguste Charles.  
R. C. Luxembourg B 12.449.

L'an deux mille deux, le deux août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Kayser, commerçant, demeurant à Ersange,
- 2.- Madame Christiane Feller, employée privée, épouse de Monsieur Claude Kayser, demeurant à Ersange.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont, suite à la sousdite cession de part sociale, redevenus les seuls associés de la société à responsabilité limitée RETRA, S.à r.l., avec siège social à L-1326 Luxembourg, 46, rue Auguste Charles, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Pétange, le 23 octobre 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 246 du 12 décembre 1974, modifiée à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte de cession d'une part sociale sous seing privé, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, volume 599, folio 41 case 3, signifié à la société en date du 3 juillet 2002,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 12.449.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Claude Kayser, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
2) à Madame Christiane Feller, préqualifiée, dix parts sociales	10
<b>Total: cinq cents parts sociales</b>	<b>500</b>

III.- Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession d'une part sociale sous seing privé, dont il a été question au point I, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Claude Kayser, commerçant, demeurant à Ersange, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
2) Madame Christiane Feller, employée privée, épouse de Monsieur Claude Kayser, demeurant à Ersange, dix parts sociales	10
<b>Total: cinq cents parts sociales</b>	<b>500</b>

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de révoquer de sa fonction de co-gérant administratif de la société avec effet immédiat Monsieur Jean-Claude Weiten, agent immobilier, demeurant à Bettembourg avec décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa prédite fonction.

IV.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: C. Kayser, C. Feller, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 14CS, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 août 2002.

T. Metzler.

(65549/222/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.